



(SYNDICAT AGRICOLE N° 4. 014)
11, "L'Olîvey" 33420 GRÉZILLAC
FRANCE
Tel. 05 57 84 53 63 - Fax 05 57 84 59 70

RAPPORT D'ANALYSES DE VIN

Date de Réception : 13/09/2010
Date d'Analyse : 14/09/2010
Code Adhérent : 435

AMOREAU JP et P
SARL AMOREAU JP et P
Château le Puy
33 570 SAINT CIBARD

Analyses Exportation

Rapport N° 20100914/37/2

Couleur : **Rouge** Millésime : **2 008** Appellation : **Bx-Côtes de Francs** N° Lot : **LEPUY2008A**
Caract. : **Château LE PUY Barthélemy** N° Echantillon : **2 573**
Certifié Ecocert.

ANALYSES et METHODES	RESULTATS	Unité de mesure
*- Masse Volumique (Densimétrie Electronique)	0,99144	g/cm ³
*- Titre Alcoométrique Volumique (Reflectance Infra-rouge)	13,19	% Vol
*- Glucose-Fructose (Enzymatique sur Automate Séquentiel)	0,1	g/l
*- Acidité Totale (Titrimétrie Potentiométrique Automatisée)	4,19	g(H ₂ SO ₄)/l
*- Acidité Totale (Titrimétrie Potentiométrique Atomatisée)	85,51	meq/l
*- Acidité Volatile (Entraînement à la vapeur et titrimétrie)	0,71	g(H ₂ SO ₄)/l
*- Acidité Volatile en meq/l (Entraînement à la Vapeur et Titrimétrie)	14,49	meq/l
*- Acide Malique (Méthode Enzymatique sur Automate Séquentiel)	0	g/l
*- pH (Potentiométrique Automatisée)	3,41	
*- Dioxyde de soufre libre (Entraînement à froid, oxydation acidimétrie)	<1	mg/l
*- Dioxyde de soufre total (Entraînement à chaud, oxydation acidimétrie)	<1	mg/l
*- Extrait Sec Total (Densimétrie)	26,6	g/l
*- Acide Sorbique (Entraînement à la vapeur, spectrophotométrie UV)	0	mg/l



ACCREDITATION
N° 1-0624
PORTEE DISPONIBLE
SUR
WWW.COFRAC.FR

Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par le symbole*
Le rapport d'analyses ne concerne que l'échantillon apporté par l'intéressé ou l'organisme et soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'approbation du laboratoire.
Il comporte 1 page et 0 annexe.
En cas de traduction, seule la version française fait foi.

Les incertitudes de mesure sont disponibles sur demande.

GREZILLAC

, Le 14/09/2010